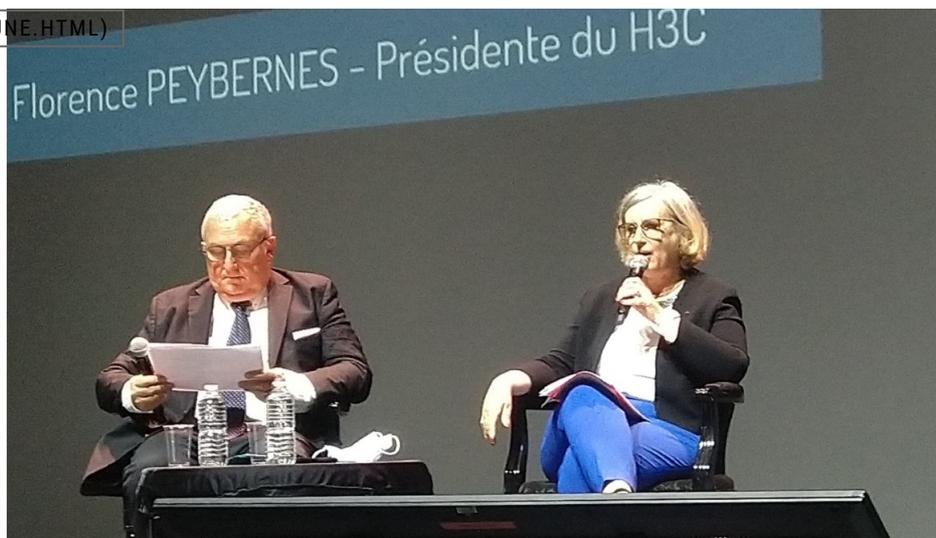


## Florence Peybernes, Présidente du H3C : « J'aimerais que nous puissions nous faire l'écho de la qualité du travail des commissaires aux comptes »

7 JUILLET 2021

A LA UNE (/A-LA-UNE.HTML)



(/a-la-une/71822-florence-peybernes-presidente-h3c-aimerais-que-nous-puissions-nous-faire-echo-qualite-travail-commissaires-aux-comptes.html)

**Le 6 juillet 2021 a eu lieu au théâtre Mogador la journée annuelle de formation de la CRCC de Paris. L'occasion pour la nouvelle Présidente du H3C Florence Peybernes de prendre la parole devant les commissaires aux comptes.**

La magistrate Florence Peybernes a commencé son allocution en soulignant les points communs entre la magistrature et le monde de l'audit : « *Vous partagez avec les magistrats un nombre très important de valeurs qui m'ont permis de me dire que je pourrais comprendre ce que vous ressentez lorsque vous exercez votre mission de commissaire aux comptes.* »

A cet égard, la nouvelle Présidente du H3C a relevé notamment la mission d'intérêt général, le serment et bien entendu la notion d'indépendance. « *Le public a besoin d'avoir confiance dans les comptes* » a encore rappelé Florence Peybernes. Un impératif de confiance d'autant plus prégnant dans ce contexte de crise économique.

## Mettre en avant l'utilité des commissaires aux comptes

Sur le contrôle qualité et le rapport d'activité du H3C, Florence Peybernes a souligné l'importance de relever les bonnes pratiques au sein de la profession et non pas seulement les manquements : « *Dans la qualité, il y a parfois du bien et parfois du moins bien. Je trouve que le rapport est un peu trop orienté sur le moins bien et j'aimerais que l'année prochaine, nous puissions nous faire l'écho de la qualité du travail des commissaires aux comptes.* »

La Présidente du H3C entend notamment mettre en valeur la compétence et le soutien des auditeurs aux entreprises confrontées à la crise.

## Quelle déontologie des commissaires aux comptes après la loi PACTE ?

Florence Peybernes est par ailleurs revenue sur la fameuse loi PACTE qui a bouleversé la profession en venant rehausser les seuils d'audit légal.

Les données du H3C s'avèrent particulièrement intéressantes à cet égard. Selon le régulateur, paradoxalement, le chiffre d'affaires des cabinets en matière de certification des comptes a été constaté à la hausse... bien qu'une perte d'environ 35 000 mandats soit observée dans le même temps. En réalité, ce sont les cabinets les plus importants qui ont vu leur chiffre augmenter alors que les autres ont bien subi des pertes...

Concernant la déontologie des commissaires aux comptes après la loi PACTE – laquelle a ouvert de nouvelles missions aux auditeurs, posant ainsi la question de ce qui peut être fait ou non dans ce cadre professionnel élargi – la Présidente du H3C a insisté sur l'indépendance des commissaires aux comptes : « *Vos règles principales de déontologie consistent à respecter vos principes fondamentaux de comportement, être indépendants de l'entité à laquelle vous fournissez une prestation, identifier les risques susceptibles de nuire à votre indépendance et face à ces risques, mettre en place des mesures de sauvegarde.* »

Des normes déontologiques devraient être adoptées en ce sens courant novembre ou décembre 2021.

**Hugues Robert** (@HuguesRob (<https://twitter.com/HuguesRob>))